

Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



07010623

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le - 9 JAN. 2007

Pr le Greffier

Greffier

Dénomination : **PIETTE-LEMILLE**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : rue des Deux Puissances 69 - 5060 AUVELAIS

N° d'entreprise : 0422134397

Objet de l'acte : **Démission administrateur - PV AGE du 31/12/2006**

Ordre du jour :

- ☐ Démission de l'administrateur délégué, et décharge à lui donner
- ☐ Démission d'un administrateur, et décharge à lui donner
- ☐ Nomination d'un nouvel administrateur délégué
- ☐ Durée du mandat
- ☐ Rémunération du mandat.
- ☐ Pouvoirs à lui conférer

Résolutions prises :

1- Pour autant que de besoin, l'assemblée confirme le renouvellement des mandats intervenus en date du 14/12/2005, à savoir les mandats 3 administrateurs ici présents.

2- Ceci étant, l'assemblée accepte ce jour, à l'unanimité, les démissions de Monsieur Jean-Paul PIETTE de son mandat d'administrateur délégué, ainsi que de Monsieur Jean-Christophe LIBERT de son mandat d'administrateur, et, par vote spécial, leur donne décharge pleine et entière de leur mandat à ce jour.

3- L'assemblée décide d'appeler, à dater du 01/01/2007, aux fonctions d'administrateur délégué, pour une durée de 5 ans, la SA LEMPI et Cie, n° BCE 0473.147 489, dont le siège social est sis à 5060 TAMINES, rue du Chesselet, n° 85 et représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Paul PIETTE, ici présent, qui accepte.

4- L'assemblée décide que ses pouvoirs seront tels que définis dans les statuts de la société, et que, sauf décision contraire qu'elle pourrait prendre, son mandat sera exercé sera rémunéré.

5- L'assemblée constatant également que l'intégralité du capital n'est plus détenue que par 2 actionnaires, elle décide, en application de l'article 518 du code des sociétés, de ne pas nommer de 3ème administrateur.

6- En conséquence, les mandats des administrateur et administrateur-délégué viendront à échéance après l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2007 - Annexes du Moniteur belge